

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/08/03 Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tenue **le 3 août 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :
M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault
formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015—249 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Taillefer
- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—250 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—251 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015 À 20 H**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 à 20 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—252 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2015 À 8 H**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2015 à 8 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—253 **AUTORISATION D'ACHAT — SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>Bottier du 5</i> Bon 586315	Vêtements de pompier 54,00 \$ plus les taxes applicables
<i>Aérofeu</i> Bon 586316	Bottes et joints 605,08 \$ plus les taxes applicables
<i>Lettrage Alain Gauthier</i>	Autocollants et plaque aimantée

Bon 586317	158,00 \$ plus les taxes applicables
<i>Alain Meloche</i> Bon 586318	Réparation bateau 642,00 \$ plus les taxes applicables
<i>Alain Meloche</i> Bon 586319	Réparation des hélices du bateau 475,00 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—254

AUTORISATION DE PAIEMENT – AIDE MUTUELLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Considérant l'incendie survenu le 29 juin 2015 sur le territoire de la Municipalité;

Considérant la demande d'entraide de notre service de sécurité incendie demandée au service de sécurité incendie de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Considérant la facture 5FD000978 du 14 juillet 2015 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture 5FD000978 pour l'entraide incendie reçue le 16 juillet 2015 au cout de 521,25 \$.
- Que l'argent de cette dépense provienne du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—255

DEMANDE DE CHANGEMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – AJUSTEMENT AUX TABLEAUX DE COUVERTURE DE PROTECTION OPTIMISÉE

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 18 février 2013;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire apporter des ajustements aux tableaux de *couverture de protection optimisée* pour les tableaux 40, 41 et 42 afin de modifier les municipalités limitrophes pour répondre de façon optimisée à la couverture de risques;

Considérant que la Municipalité doit adresser une demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de procéder à un changement au schéma;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry de procéder aux ajustements pour les tableaux 40, 41 et 42 afin de modifier les municipalités limitrophes au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2015 — RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CONFORME AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 245-2010

- M. Camille Deschamps, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 292-2015 — règlement concernant la création d'un service de sécurité incendie conforme au schéma de couverture de risques incendie, abrogeant le règlement 245-2010.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-08 et les documents afférents.

2015—256

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 3 août 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires juillet 2015	950 340 à 950 423	35 300,26 \$
Journal des achats 09-07-15	132 323 à 132 333	7 335,86 \$
Journal des achats 14-07-15	132 334 à 132 336	636,56 \$
Journal des achats 16-07-15	132 337	65 000,00 \$
Journal des achats 23-07-15	132 338 à 132 342	2 642,69 \$
Journal des achats 31-07-15	132 343 à 132 406	96 773,31 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—257

NOMINATION DE M. MAXIME BOISSONNEAULT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Considérant le départ à la retraite de Mme Louise Maheu-Denis le 25 mai 2015;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel de candidatures et a reçu les recommandations de la firme spécialisée en ressources humaines VIACONSEIL à la suite des entrevues des candidats effectués par cette firme;

Considérant la candidature de M. Maxime Boissonneault et considérant que ce dernier est intéressé par le poste permanent de directeur général et de secrétaire-trésorier;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que M. Maxime Boissonneault soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;
- Qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents administratifs pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;
- Que cet engagement soit effectif à compter du 3 août 2015;
- Que la mairesse, M^{me} Caroline Huot soit autorisée à signer l'entente de cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—258

NOMINATION DE M. MAXIME BOISSONNEAULT COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC

Considérant le départ à la retraite de Mme Louise Maheu-Denis le 25 mai 2015;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a nommé M. Maxime Boissonneault au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant qu'il y a lieu de révoquer le nom de Mme Louise Maheu-Denis comme représentante autorisée des services électroniques de Revenu Québec et de nommer M. Maxime Boissonneault comme représentant autorisé pour la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé représentant autorisé de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour les services électroniques de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—259

AUTORISATION DE FORMATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a nommé M. Maxime Boissonneault au poste de directeur général et de secrétaire-trésorier;

Considérant le besoin de formation portant sur la taxation complémentaire;

Considérant l'offre de service reçue par PG Solutions au cout de 276,00 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, soit autorisé à suivre la formation sur la taxation complémentaire offerte par PG Solutions au cout de 276,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—260

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a nommé M. Maxime Boissonneault au poste de directeur général et de secrétaire-trésorier;

Considérant le départ à la retraite de Mme Louise Maheu-Denis qui était membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre un soutien et de la formation à ses membres;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec de changer Mme Louise Maheu-Denis pour M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, comme membre auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—261

NOMINATION – COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a nommé M. Maxime Boissonneault au poste de directeur général et de secrétaire-trésorier;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, soit nommé commissaire à l'assermentation;
- Que les documents requis par le Ministère de la Justice soient complétés et que le cout de 55,25 \$ soit assumé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—262

AUTORISATION D'ACHAT – PASSERELLE VPN POUR L'ADMINISTRATION

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire offrir une accessibilité à ses employés administratifs et à la mairesse;

Considérant l'offre de service reçue par PG Solutions pour l'installation d'une passerelle VPN au cout de 929,99 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat et l'installation d'une passerelle VPN par PG Solutions conformément à la soumission reçue au cout de 929,99 \$ plus les taxes applicables;
- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer cette offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—263

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2015 – RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le règlement numéro 289-2015 intitulé « Règlement fixant les tarifs des biens et des services de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka » soit adopté;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—264

AUTORISATION D'ACHAT – TABLE ET TOILES POUR FENÊTRES

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat et l'installation de deux toiles pour fenêtres tel que présenté dans la soumission reçue de Caron Décor, soit un montant de 420,00 \$ plus les taxes applicables;
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'une table ronde pour les rencontres au cout de 179,99 \$ plus les taxes applicables auprès de Fournitures de bureau Denis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—265

AUTORISATION D'ACHAT – MODULE ENGAGEMENTS FINANCIERS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire augmenter sa productivité administrative, et ce, en maximisant le logiciel PG Solutions;

Considérant l'offre de service reçue par PG Solutions pour l'ajout du module engagements financiers au cout de 1 775,00 \$ pour le module ainsi que le soutien annuel au cout de 505,00 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat et l'installation du module engagements financiers par PG Solutions conformément à la soumission reçue au cout de 1 775,00 \$ ainsi que le soutien annuel au cout de 505,00 \$ plus les taxes applicables;
- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer cette offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—266

CONTRIBUTION 2015 – ASSOCIATION DE SOCCER ST-STANISLAS-DE-KOSTKA

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde, pour l'année 2015, une contribution de 2 500 \$ à l'*Association de soccer St-Stanislas-de-Kostka*.

M. Réjean Dumouchel, conseiller, déclare être le président de l'Association de soccer Saint-Stanislas-de-Kostka et s'abstient de participer à cette décision.

Adoptée à la majorité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—267

MODIFICATION DU SALAIRE D'UN EMPLOYÉ

Considérant les recommandations de la firme *VIACONSEIL*;

Considérant la résolution numéro 2014-395 adoptée le 17 décembre 2014 et la résolution numéro 2015-009 adoptée le 12 janvier 2015;

Considérant la fin de probation de l'employé;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde l'augmentation salariale selon la politique salariale et l'échelon de l'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—268

AUTORISATION D'ACHAT – PROGICIELS GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS ET DU CONSEIL

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire augmenter sa productivité administrative en gestion de la voute et du conseil;

Considérant l'offre de service reçue par PG Solutions pour les progiciels et gestion intégrée des documents et du conseil au cout de 12 299,00 \$ ainsi que le soutien annuel au cout de 2 070,00 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat et l'installation des progiciels en gestion intégrée des documents et du conseil par PG Solutions conformément à la soumission reçue au cout de 12 299,00 \$ ainsi que le soutien annuel au cout de 2 070,00 \$ plus les taxes applicables;
- Que cette somme provienne du surplus accumulé non affecté;
- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer cette offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—269

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique d'approvisionnement*. La présente politique vise à établir les modalités d'approvisionnement pour la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.
- Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers
La mairesse ne vote pas.

2015—270

MANDAT – SURCROIT DE TRAVAIL

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Maxime Boissonneault à demander à Mme Frédérick Meilleur pour un surcroît de travail de 15 heures à l'administration au taux horaire de 15,00 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—271

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT POUR LE RÈGLEMENT 290-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À INTÉGRER CERTAINES NORMES APPLICABLES À CERTAINS USAGES ET DANS CERTAINES ZONES ET MODIFIER LA GRILLE TC-1

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une demande de modification au Règlement de zonage 146-2002 a été déposée en date du 1^{er} mai 2015 au Service d'Urbanisme de Saint-Stanislas-de-Kostka par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Considérant que la demande de modification vise à autoriser un projet intégré d'aviation-entrepôt;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'annexe « A » du règlement de zonage 146-2002 de telle manière à ajouter une disposition à la grille des usages et normes de la zone TC-1 en y ajoutant une disposition spécifique (157) Projet intégré d'aviation-entrepôt;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 6 juillet 2015 par le conseiller, M. Mario Archambault;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal le 6 juillet 2015;

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir lu le second projet de règlement et qu'une dispense de lecture est demandée par M. Réjean Dumouchel, conseiller;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte le second projet de règlement 290-2015 modifiant le règlement de zonage 146-2002 aux fins d'autoriser un projet intégré d'aviation-entrepôt en modifiant l'annexe A de manière à y ajouter une disposition spécifique pour le projet intégré d'aviation-entrepôt, et ce, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—272

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT POUR LE RÈGLEMENT 291-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES EN ZONES H14 ET HC-3

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une demande de modification au Règlement de zonage 146-2002 a été déposée en août 2013 par *Les Équipements St-Pierre* ainsi que *P.G. Mécanique Générale enr.* et en octobre 2013 par M. Denis Lefebvre, propriétaire du *Domaine des Brises*;

Considérant que les demandes de modification visent à autoriser les habitations de types jumelés en zone H-14 ainsi qu'un nouvel ajout d'usage en zone HC-3;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'annexe « A » du règlement de zonage no 146-2002 de telle manière à ajouter de nouveaux usages à la

grille des usages et normes de la zone H-14 en y ajoutant des dispositions pour permettre les constructions jumelées ainsi qu'un ajout à la grille HC-3 pour la vente de pièces, fournitures servant à l'entretien et à la réparation de véhicules moteurs;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 6 juillet 2015 par le conseiller, M. Jean-Guy St-Onge;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal le 6 juillet 2015;

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir lu le projet de règlement et qu'une dispense de lecture est demandée par M. Mario Archambault, conseiller;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte le premier projet de règlement 291-2015 modifiant le règlement de zonage 146-2002 afin d'autoriser de nouveaux usages à la grille des usages et des normes de la zone H-14 en y ajoutant des dispositions pour permettre les constructions jumelées ainsi qu'un ajout à la grille HC-3 pour la vente de pièces, de fournitures servant à l'entretien et à la réparation de véhicules moteurs, et ce, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—273

AUTORISATION – FORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'INSPECTRICE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M^{me} Chantal Lafleur, inspectrice, à participer à une formation qui sera donnée par le *Réseau environnement* le mercredi 2 septembre 2015, au cout de 95 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—274

AUTORISATION – FORMATIONS COMBEQ POUR L'INSPECTRICE

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M^{me} Chantal Lafleur, inspectrice, à participer à des formations qui seront données par la *Combeq* en octobre 2015 et en novembre 2015, au cout total de 270 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—275

AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>Pg mécanique</i> Bon 769218	Réparation GMC 1 831,06 \$ plus les taxes applicables
<i>Home Dépôt</i> Bon 769220	Échelle Baie-des-Brises 239,00 \$ plus les taxes applicables
<i>Garage Faubert</i> Bon 769221	Réparation Dakota 157,43 \$ plus les taxes applicables
<i>Coop Ste-Barbe/BMR</i> Bon 769222	Meuble-lavabo – Centre communautaire 209,91 \$ plus les taxes applicables
<i>Signal</i> Bon 769225	Poteaux pour panneau 9-1-1 414,00 \$ plus les taxes applicables

Martech
Bon 769226

Panneaux pour traverse piétons
398,00 \$ plus les taxes applicables

Garage Faubert
Bon 769228

Souffleur à débris et filaments
273,85 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—276

CHANGEMENT DE LA RÉOLUTION 2015-228 – ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDIANTE – ENTRETIEN DES PARCS

Considérant la résolution 2015-228 adoptée le 6 juillet 2015 par le conseil municipal;

Considérant que l'étudiante, Anouk Charlebois-Vaillancourt, n'est pas disponible pour effectuer l'entretien des parcs;

Considérant l'intérêt de l'étudiante, Catherine Archambault, pour effectuer cet entretien selon l'entente;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie la résolution 2015-228 et procède à l'engagement de Catherine Archambault au service de la voirie, sur appel, pour l'entretien des parcs, selon l'entente signée entre les parties.

M. Mario Archambault, conseiller, déclare avoir un lien de parenté avec la candidate. Il s'abstient de participer à cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—277

AUTORISATION D'ACHAT – ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka possède des panneaux de bienvenue aux entrées de son territoire;

Considérant que les poteaux de l'un de ces panneaux se sont détériorés par le sel de déglçage;

Considérant la soumission reçue d'Enseignes aux quatre vents pour le remplacement et l'installation de nouveaux poteaux au montant de 2 912,75 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat et l'installation de deux nouveaux poteaux, tel que présenté dans la soumission reçue d'Enseignes aux quatre vents, soit un montant de 2 912,75 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement des poteaux existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—278

MARQUAGE DES TRAVERSEES DE PIÉTONS – NOYAU VILLAGEOIS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire revitaliser son noyau villageois;

Considérant les propositions soumises par Fondation Rues Principales;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à la firme *Thermo-Design* le mandat de procéder au marquage de l'intersection suivante :

Centre du village : intersection des rues Centrale et Principale
Le tout comme décrit à la soumission du 21 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—279

ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation conformément au Code municipal du Québec, pour le service de déneigement avec opérateur;

Considérant que la Municipalité a invité 9271-6778 Québec inc., Travaux agricoles J.R.T. et Ferme Stéphane Brault à fournir une soumission selon le devis DEN-2015;

Considérant que la Municipalité a reçu une seule soumission, soit celle de Travaux agricoles J.R.T. au montant de 46 564,88 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde au seul soumissionnaire conforme soit Travaux agricoles J.R.T. le contrat de service de déneigement avec opérateur pour la saison 2015-2016, pour un montant total de 46 564,88 \$, payable en cinq (5) versements à compter du 15 janvier 2016.
- Que ce contrat représente 300 heures garanties de déneigement au tarif horaire de 135 \$.
- Que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents relatifs au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—280

LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT 2015-2016

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka loue, de Travaux agricoles J.R.T., un tracteur afin de procéder au déneigement à raison de 250 heures pour la période du 9 novembre 2015 au 8 avril 2016 au même tarif qu'en 2014-2015 soit 10 500 \$, plus les taxes applicables. Lorsque les 250 heures seront atteintes, le tarif horaire sera établi à 40 \$.
- Que l'équipement de déneigement municipal soit installé sur le tracteur loué pour la période ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

MANDAT À DENIS BRISSON INC. – DESTRUCTION DE LA VÉGÉTATION

À la suite des discussions des élus séance tenante, ces derniers conviennent de demander une deuxième soumission à un entrepreneur. Nous reviendrons à la prochaine séance pour entériner le mandat.

2015—281

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2015-234 – MANDAT ANIMATRICE AU PARC DES BRISES

Considérant la résolution 2015-234 adoptée le 6 juillet dernier par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka annule la résolution 2015-234 – Mandat animatrice au parc des Brises;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE 2016

Considérant que la bibliothèque municipale est un service municipal qui relève des compétences d'une municipalité selon les dispositions de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que M. Camille Deschamps est représentant du conseil municipal au comité de la bibliothèque, tel que décrit à la résolution 2015-012 – *Nomination des représentants aux différents comités municipaux pour l'année 2015*;

Considérant l'intérêt des membres du conseil à participer à l'élaboration du budget de la bibliothèque pour l'année 2016 en collaboration avec le comité des bénévoles;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal nomme, en plus du représentant du conseil M. Camille Deschamps, M. Réjean Dumouchel, conseiller, ainsi que la mairesse pour participer à l'élaboration du budget de la bibliothèque en collaboration avec les bénévoles;
- Que la coordonnatrice aux loisirs et aux événements ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier participe également à cette rencontre d'élaboration du budget avec les personnes mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire installer une nouvelle patinoire dans le parc-école;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande une subvention dans le cadre du *programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III*;
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

MANDAT À LAPOINTE RÉFRIGÉRATION – CHANGEMENT DE MOTEUR SALLE 2

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate Lapointe réfrigération pour procéder au changement du moteur de l'unité de climatisation de la salle 2 tel que décrit à la soumission reçue le 29 juillet 2015 au cout de 2 020,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2015 — RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- M. Sébastien Frappier, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 293-2015 — règlement établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

INFORMATIONS

Mme Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que l'animation se poursuit au parc des Brises pour un dernier dimanche. Elle rappelle également la disponibilité de la navette des canaux pour traverser à Salaberry-de-Valleyfield et à Les Coteaux;
- À consulter la dernière parution du *Stan-info* dans lequel la Municipalité partage plusieurs informations pertinentes pour la saison estivale qui bat son plein et l'arrivée de l'automne.

2015—285

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015—286

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
Que la séance soit levée à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

(original signé)
Caroline Huot
Mairesse

(original signé)
Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier